

SYNDICAT MIXTE POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS

- <u>SMITRED OUEST D'ARMOR</u> -

Les membres du **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS DU SMITRED OUEST D'ARMOR**, légalement convoqués le 19 Mars 2019 se sont réunis en Assemblée Générale, le Mercredi 27 Mars 2019 à 17 heures, sur le site « VALORYS » au Quelven à PLUZUNET, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves MENOU, Président du SMITRED.

Nombre de membres titulaires en exercice: 74

Nombre de membres présents : 48

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Cinderella BERNARD.

Procuration de M. Eric ROBERT, Délégué titulaire de Lannion-Trégor Communauté à M. Jean-Yves MENOU, Président du SMITRED OUEST D'ARMOR.

Procuration de M. Sébastien LE MINOUX, Délégué titulaire de Guingamp Paimpol Agglomération M. Yvon LE BIANIC, Vice-Président du SMITRED Ouest d'Armor, délégué titulaire de Guingamp Paimpol Agglomération.

ETAIENT PRESENTS: Les délégués des Collectivités.

DELEGUES DU SMITRED

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION: M.M. François LE MARREC, Yannick DUBOURG, Gilbert BURLOT, Aimé DAGORN, Alain LACHIVER, Mme Josiane CORBIC, Mme Anne LE COTTON, Pierre LE ROY, Mme Brigitte LE SAULNIER, Michel LE ROUX, Jean-Claude ERNOT, André GUILLEMOT, Yvon LE BIANIC, Gérard LE CABEC, Jean-Louis HERVE, Jean-Paul LE LOUET, Jean-Paul LE CALVEZ, Serge RICHARD.

LANNION-TREGOR COMMUNAUTE: M.M. Paul LE BIHAN, Mme Thérèse HERVE, Jean-Pierre MORVAN, Jean-Yves KERAUDY, Pierre TERRIEN, Christian LE FUSTEC, Jean-Yves MENOU, André COENT, Jacques ROBIN, François BOURIOT, Gérard KERNEC, Mme Patricia LE GOAS, Christian LESCOUARC'H, Jean-Yves NEDELEC, Roland GELGON, Jean BODSON, Guy GAUTHIER, Michel PEROCHE, Jean-Yves LE CORRE, Joël LE JEUNE, Alain HAMEL, Raymonde GUILLAUME, Gérard DAUVERGNE.

SMICTOM du MENEZ-BRE: Mme Cinderella BERNARD, M.M. Franc TANGUY, Daniel MERRIEN, Jean-Claude JEGOU, Mme Marie-Christine THOMAS, Joël HUITOREL, Mme Joëlle NICOLAS.

ASSISTAIENT:

Mme MAHE, Trésorier Principal de Lannion.

M.M. Mickaël THOMAS Lannion-Trégor Communauté, Jérôme MASSÉ, Guingamp Paimpol Agglomération, Benoît DANIEAU, SMICTOM du Ménez-Bré, Mme Julie LE BIZEC, Guingamp Paimpol Agglomération, LE COADOU, CNIM OUEST ARMOR, Marc BRYCHE, CNIM OUEST ARMOR.

ABSENTS EXCUSES:

Madame le Sous-Préfet de LANNION, Madame le Sous-Préfet de GUINGAMP, Monsieur BOTREL Yannick, Sénateur, Monsieur KERLOGOT Yannick, Député, Monsieur BOTHOREL Eric, Député

Mme Anne Laure LAMANDE, Lannion-Trégor Communauté, Ludovic JONAS, Lannion-Trégor Communauté, Thomas MICHEL, Lannion-Trégor Communauté.

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION: M.M Jean-Claude LISOTTI, Mme Marie-Thérèse SCOLAN, Mme Lise BOUILLOT, Guy CADORET, Mme Peggy CORBEL, Jean-Claude LE BRAS, Pierre SALLIOU, Claude LOZAC'H, Mme Inès GONSE, Yvon SIMON, Sébastien LE MINOUX, Christian PRIGENT, Mme Claudine GUILLOU, Dominique PARISCOAT, Mme Virginie DOYEN, Mme Annie LE HOUEROU, Paul ROLLAND, Christian HAMON, Daniel LE MEUR, Michel LE CALVEZ, David THOMAS, Yannick DOLO, Jacky GOUAULT, Patrick VINCENT, Sylvain OLLIVIER-HENRY, Yannick LE GOFF, Dominique ERAUSO, Joël LE BAIL, Jean-Yves TOULLELAN, Philippe LE GOFF, Yannick KERLOGOT, Eugène GUILLOUX, Mme Isabelle CORRE, Emile LE GARSMEUR, Mme Patricia LE BRETON, François LE MAREC.

LANNION-TREGOR COMMUNAUTE: M.M. Christian MEHEUST, François PRIGENT, Marcel PRAT, Pierrick ROUSSELOT, Mme Michelle PRAT-LE MOAL, Gérard QUILIN, Bernard FREMERY, Mme Marie-France GAULTIER, Guy FOUNTAS, Serge HENRY, Jean LE MERDY, Jean-Yves FENVARC'H, Yvon LE SEGUILLON, Jean-François LE BESCOND, Bernard TROUBAN, Bernard ROUZES, Michel LE GALL, Eric ROBERT, Thierry CALLAREC, Thierry LOAS, René PIOLOT, Dominique BOITEL, Patrice KERVAON, Christian HUNAUT, Cédric SEUREAU, Mme Claudine FEJEAN, Mme Delphine CHARLET, Mme Thérèse BOURHIS, Mme Annie HAMON, Erven LEON, Jean-Claude LAMANDE, Mme Hélène SABLON, Mme Annie BRAS-DENIS, Mme Brigitte GOURHANT, Alain FAIVRE, Mme Nicole ANDRE, Mme Denise LE PLATINEC, Paul DRONIOU, Michel DENIAU, Michel CABEL, Hervé DELISLE, Arnaud PARISCOAT, Gilbert RANNOU, Mme Annie LE COQ, Mme Françoise AMBERT, Pierrick GOURONNEC, Gilbert LE BRIAND, Didier ROGARD, Gildas MORVAN, Bernard ROLLAND, Arnaud LAUDREN, Philippe STEUNOU, Mme Françoise LE MEN, Frédéric KERRO, Gervais EGAULT.

SMICTOM du MENEZ-BRE: M.M. Gildas CONNAN, Henri BODIOU, Jean-Luc PICAUD, Hervé LE BRIS, Sébastien TONDEREAU, Yvon BROCHEN.

ILE DE BREHAT: M. Patrick HUET, Mme Josette ALICE.

En préalable, le Président souhaite la bienvenue aux délégués présents.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2018

Le compte-rendu de la dernière réunion du comité syndical du 19 Décembre 2019 est validé à l'unanimité.

Il précise que pour cette assemblée générale les documents ont été transmis par voie postale compte tenu que le SMITRED est dans l'attente de codes pour effectuer la transmission par voie dématérialisée.

II - DECISIONS DU BUREAU PERMANENT

Le Président rappelle les principales décisions prises par le Bureau Permanent depuis la dernière assemblée générale.

- Construction d'un centre de transfert à Callac : lancement et attribution pour la construction du bâtiment, les travaux de VRD pour la création du site de gestion des déchets avec conventionnement avec GPA.
- Avenant n°7 avec CNIM OUEST ARMOR pour l'acquisition d'un transformateur d'occasion. De plus, il précise que CNIM a trouvé un Groupe Turbo Alternateur identique à celui de l'UVE, le SMITRED en a fait l'acquisition afin d'apporter une solution en cas de panne de l'existant.
- Le SMITRED a procédé à l'acquisition de matériels roulants dans le cadre du renouvellement du matériel.
- Réorganisation de la filière plâtre: cette réorganisation prévoit la généralisation en déchèterie des bennes plâtres valorisables et la suppression des bennes plâtre à enfouir à compter du 1^{er}avril 2019.
- Modification du tableau des emplois par la pérennisation des contrats aidés et le remplacement des départs en retraite.

III - FAITS MAJEURS

Le Président rappelle les principaux faits majeurs notamment le déménagement de la plateforme bois vers la réserve foncière Est du site.

De plus, Le Président précise que dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissements, des études ponctuelles de prospectives et d'expertises financières ont été confiées à RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES sur la compétence

« 'Traitement des déchets » qui dispose d'une expertise reconnue dans les analyses financières auprès des collectivités. Ces missions viendraient en complément à celles menées par nos adhérents sur la compétence « Collecte des déchets » et permettraient à nos élus d'avoir des expertises complètes sur la gestion des déchets du territoire.

En ce qui concerne le contrôle d'accès au site de Pluzunet, il est opérationnel depuis le 1^{er} Janvier 2019.

IV - RAPPORT ANNUEL 2018

Le Président demande à Pierre LE ROY, Vice-Président au SMITRED, de présenter l'évolution des tonnages.

Pierre LE ROY, Vice-Président, expose que la population du territoire du SMITRED connaît une légère baisse malgré l'intégration du secteur de Callac en 2017.

Il rappelle l'évolution des tonnages des déchets comme suit :

- une stabilité des OMr et de la collecte sélective,
- une forte augmentation des DIB liée à une reprise économique,
- une stabilité du tonnage des déchets végétaux,
- une forte hausse du tonnage des plâtres liée principalement à la reprise économique,

La filière DASRI mise en place par le SMITRED se développe sur l'ensemble du territoire. Les DASRI sont collectés sur les déchèteries une fois par semaine par le Véhicule Léger Multi-Services et les contenants sont mis à disposition. Au sein des EHPAD, la collecte se fait également par le VLMS en fonction de la production de l'établissement. A ce jour, 17 EHPAD ont conventionné pour 6.9 tonnes collectées.

Le SMITRED traite également les DASRI des hôpitaux, la collecte se fait en poids lourd 3 fois/semaine sur les hôpitaux de Lannion, Guingamp, Paimpol, Tréguier, Quintin et Lanneur.

Le Président rappelle que depuis novembre 2017, dix sites sont équipés de bacs d'équarrissage et que sur l'année 2018, 16 vidages ont été effectués avec 4.4 tonnes dont 500 cadavres d'animaux, principalement des renards et des ragondins. Il précise que ce service est ouvert à tous les services techniques des collectivités depuis septembre 2018. Il rappelle que le SMITRED a mis en place ces bacs afin d'éviter de trouver des animaux morts sur le tapis de tri.

Pierre LE ROY poursuit sur la répartition des déchets par habitant qui est stable entre 2017 et 2018. Il précise également les ratios par habitant des différents déchets.

En ce qui concerne l'évolution des tonnages des ordures ménagères et de la collecte sélective, ils restent stables.

Pierre LE ROY présente ensuite les différents produits livrés, il précise que le verre est en augmentation. Le Président explique qu'une modification a été apportée au centre de tri afin de pouvoir capter le gisement des petits aluminiums.

Le bois est toujours en constante augmentation malgré des évacuations par les Recycleurs Bretons et BNE. Le tonnage évacué sur 2018 représente 9 569 tonnes.

Le Président précise toutefois que la reprise du carton du centre de tri est en baisse.

Quant à l'écoulement du compost, la demande est plus importante que l'offre, sur l'année 2018, la surface agricole amendée a été de 3 500 ha. Toutefois, il est difficile d'écouler le compost de boues de step.

Pierre LE ROY rappelle les performances environnementales de l'UVE dont les contrôles s'effectuent en continu. Les résultats sont conformes à l'arrêté préfectoral ainsi qu'à l'arrêté ministériel.

Le Président expose les différentes activités du SMITRED en 2018 sur les différentes installations du SMITRED. Sur la filière des encombrants et du bois, une étude a été lancée sur le projet d'unité de tri des plastiques durs et du bois pour des chaufferies industrielles et la mise en place d'une collecte expérimentale des plastiques dur en déchèterie.

Sur l'UCOM de Pleumeur-Bodou, un programme de rénovation notamment la partie alimentation du BRS ainsi que des travaux d'étanchéité de la fosse de réception est cours de réalisation. De plus, un abri pour le stockage du bois énergie a été réalisé.

L'opération concernant la construction du centre de transfert de Callac a été lancée avec la définition du projet et le recrutement AMO et MO en partenariat avec Guingamp Paimpol Agglomération.

Différents travaux ont été réalisés sur l'UVE de Pluzunet, à savoir, la réalisation de la deuxième phase de travaux sur le cladding du second parcours de la chaudière, le remplacement du contrôle commande du turbo-alternateur, le remplacement des automates obsolètes et la redondance du réseau automate pour sa fiabilité.

Le réseau de chaleur connaît également des travaux de conversion d'une chaudière FOD au gaz réseau.

Une unité de compactage a été construite et une aire de stockage réalisée pour le PSE palettisé.

Sur le site de Pluzunet, la mise en conformité du dispositif de lagunage a été réalisée ainsi que l'extension des bureaux administratifs.

Des acquisitions de matériels roulants et de caissons ont été effectuées.

V - COMMUNICATION 2018

La Vice-Présidente, Patricia Le Goas présente les principales actions de communication de l'année 2018.

Les éditions, avec la conception et la publication de deux journaux d'information distribués en boîtes aux lettres à l'ensemble des foyers du territoire. L'édition de la synthèse du rapport annuel de l'année 2017, ainsi que les documents de sensibilisation indispensables au travail de terrain des ambassadeurs de prévention (accroches-bac, autocollants, dépliants, ...). Deux affiches pour informer sur le printemps des R' et les Estivales des R' ont été conçues et diffusées.

Le nombre d'interventions scolaires est en constante augmentation. En 2018, plus de 3 800 élèves ont été sensibilisés dans les écoles ce qui correspond à 75 classes sur le secteur de Lannion Trégor Communauté et 87 classes sur le secteur de Guingamp Paimpol Agglomération.

Les visites sont quant à elles au même niveau que 2017 avec 2 200 visiteurs sur l'année ce qui correspond à 33 groupes venant du secteur de Lannion Trégor Communauté et 42 groupes venant du secteur de Guingamp Paimpol Agglomération.

Deux événements phares ont marqués l'année 2018, le printemps des R' et les Estivales des R'.

La deuxième édition du Printemps des R' s'est tenu à Paimpol les 9 et 10 juin et attiré plus de 8 000 visiteurs.

Pour la première édition des Estivales des R', le village a tournée sur 7 villes du territoire : Trébeurden, Trégastel, Guingamp, Paimpol, Perros-Guirec, Trévou-Tréguignec et Lannion du 10 juillet et au 24 août et ont connu une forte influence et un public très intéressé.

Les ateliers mensuels de l'objeterie sont également maintenus cette année, l'objectif est de réaliser un atelier créatif à partir de matériaux recyclés lors de visites de l'objèterie d'élèves du territoire de Lannion Trégor Communauté.

Autres faits marquants de l'année, l'embauche de trois ambassadeurs de prévention au 1^{er} octobre 2018 : Myriam Penven, Clément Le Merrer et Romuald Le Gruiec. Ils ont pour missions principales le contrôle qualité des bacs jaunes pour un améliorer le geste de tri des habitants, la participation aux animations de proximité notamment dans les écoles et leurs présences aux évènementiels du SMITRED (Portes ouvertes, Estivales des R'...).

Un premier bilan de leurs actions depuis 6 mois sur le territoire est présenté. Ils ont dans premier temps assuré un contrôle qualité des conteneurs en apport volontaire.

- Sur le territoire de Guingamp Paimpol Agglomération, les conteneurs en apport volontaire de 10 communes ont été contrôlés avec un taux d'erreurs de 59 %.
- Sur le territoire de Lannion Trégor Communauté, les conteneurs en apport volontaire de 12 communes ont été contrôlés avec un taux d'erreurs de 46 %.

Dans un deuxième temps ils ont démarrés le contrôle des bacs individuels jaunes.

- Sur le territoire de Guingamp Paimpol Agglomération, 12 secteurs visités pour 1 426 bacs contrôlés avec 68 bacs refusés contenant des erreurs de tri.
- Sur le territoire de Lannion Trégor Communauté, 12 secteurs visités pour 1 586 bacs contrôlés dont 60 bacs refusés contenant des erreurs de tri.

En apport volontaire ou en porte-à-porte les principales erreurs relevées sont :

- des bacs contenant des ordures ménagères en vrac
- des encombrants
- des sacs noirs
- des plastiques durs (objets)
- des textiles

VI - BILAN 2014 -2018

Le Président rappelle les évolutions depuis 2014 et précise les services supplémentaires apportés par le SMITRED au territoire avec le traitement des algues vertes non épandables, le traitement des boues de step par compostage et incinération, le traitement des DASRI pour les hôpitaux et les EHPAD, le traitement des petits emballages métalliques, les différents services de collecte en déchèterie : DASRI, fusées de détresse, bouteilles de gaz, extincteurs...), la mise en place du contrôle qualité des bacs par les ambassadeurs de prévention.

Il poursuit sur les faits marquants depuis 2014 avec le passage en régie de l'UCOM de Pleumeur-Bodou afin d'éviter un surcoût de 27 % du renouvellement du contrat, le renouvellement du contrat de l'UVE de Pluzunet avec une surcoût de 321 K€/an comprenant la rénovation des installations, la faillite de 3 serres horticoles en 2014 avec une perte de 145 k€/an pour la vente de chaleur, la remise en activité d'une serre en 2018 (45 k€ par an), le passage au marché libre de la vente d'électricité en 2014 avec une perte de 250 k€ par an et le traitement de 23 000 t supplémentaires y compris les échanges ou les apports extérieurs.

Brigitte LE SAULNIER, Vice-Présidente de Guingamp Paimpol Agglomération évoque le projet de chaufferie sur le territoire. Elle précise que l'étude de faisabilité en en cours, des contacts ont été pris avec des industriels et de nombreuses entreprises sont intéressées par ce projet.

André COENT, Vice-Président de Lannion-Trégor Communauté, précise que LTC est intéressé par le bois également avec un projet de chaufferie sur l'espace Corinne ERHEL.

Aimé DAGORN, Vice-Président du SMITRED, précise que l'excédent de bois pose problème mais qu'il est nécessaire de l'utiliser dans un cercle proche.

Joël LE JEUNE, Président de Lannion-Trégor Communauté, soulève le problème des déchets végétaux dont le tonnage ne cesse d'augmenter. Il rappelle que la production de déchets verts par habitant est de 365 kg par an sur le territoire de LTC comparé à la production nationale qui est de 177 kg/an. Il précise que c'est assez étonnant car la moyenne bretonne est de 160 kg/an.

Il précise qu'il serait bon d'étudier la raison pour laquelle les tonnages sont élevés chez nous par rapport à d'autres secteurs. De plus, il précise qu'il serait nécessaire de travailler sur la réduction des déchets, sur la mise en place de politiques à la base (commerces...) et s'attacher à prévenir sur la production des déchets.

Jean-Yves MENOU, Président, rappelle que le plan régional préconise 0 % de déchets verts mais en province, le problème est différent, l'urbanisation est différente aujourd'hui. En effet, les terrains sont de plus en plus petits par rapport aux terrains de plus de 1 000 m² qui eux ne sont pas confrontés à l'évacuation de leurs déchets végétaux.

Il rappelle toutefois que le déchet vert est une ressource locale, la zone légumière est très demandeuse de compost. Si c'est une ressource, il est nécessaire de faire des actions très fortes sur les bassins versants. Si c'est un amendement intéressant, l'économie circulaire peut être mise en place. Les déchets verts sont une ressource pour le territoire.

Le Président rappelle qu'en 1994, les décharges prenaient feu vu la quantité de déchets végétaux, Yvon BONNOT avait soulevé le problème et c'est à partir de là que l'on a commencé à broyer les déchets végétaux.

VII - PROJETS 2019

Le Président rappelle les projets pour l'année 2019 avec la réorganisation de la filière plâtre par la généralisation des bennes plâtres valorisables, la suppression des bennes plâtres à enfouir au 1^{er} Avril 2019 et le tri du plâtre sur le site de Pluzunet à l'aide d'une pelle.

Il rappelle le projet de déploiement de la collecte séparative des plastiques dur à toutes les déchèteries ayant pour objectif la baisse du pouvoir calorifique des déchets à incinérer (PCI) et de créer de la valorisation matière.

Joël LE JEUNE, Président de Lannion-Trégor Communauté, précise que les algues vertes ne sont pas un produit mais un déchet. Le problème de notre planète est que les déchets que nous produisons enterrent notre planète.

Le Président rappelle que le problème n'est pas sur les déchets verts, c'est sur les déchets détournés par rapport au problème de la TGAP. Il précise que le bois est une ressource et qu'il est nécessaire de mettre en place des actions sur le terrain.

Concernant les projets 2019, il présente l'unité de tri du plastique et du bois, il rappelle la coopération KERVAL – SMITRED avec la poursuite des échanges de refus légers de compostage de Pleumeur-Bodou contre des OMr et des refus de tri de CSR à incinérer ainsi que la recherche de partenariats pour le bois et déchets végétaux.

Différents travaux sont programmés sur l'UVE de Pluzunet : le remplacement du brûleur de démarrage FOD par un brûleur gaz, le renouvellement des bornes et de l'informatique de pesée avec le logiciel de tonnage intégré, la préparation à la nouvelle mise aux normes sur fumées attendues en 2023 avec la mise en place d'une mesure en continu des émissions de mercure et l'acquisition d'un groupe turbo-alternateur d'occasion.

Sur le centre de tri, l'installation d'une ligne de surtri des refus de collecte sélective avec définage et la création de trois box en béton pour le stockage du papier journal Cellaouate, des grands films et des paquets d'aluminium sont programmées.

Dans le cadre du raccordement d'une nouvelle serre de 0.9 hectare, il est prévu le réaménagement du réseau de chaleur.

La plateforme bois sera déplacée sur la réserve foncière Est.

Sur le site de Pluzunet, la poursuite de la rénovation des locaux de l'exploitant est en cours avec la rénovation des vestiaires, de la salle de contrôle, des bureaux. Il est également prévu la création d'un hangar de stockage de matériels et de pièces de rechange de 750 m² et la rénovation avec agrandissement des vestiaires et douches du bâtiment logistique.

Sur l'UCOM de Pleumeur-Bodou, la poursuite des travaux de rénovation est en cours, l'admission des refus de tri de collecte sélective définés et l'admission des biodéchets sont actés. La réalisation du dossier administratif de mise en conformité des installations en cours de réalisation ainsi que la mise en conformité du dispositif de lagunage et la réalisation d'un arrosage automatique en eau des lagunes des plateformes.

Sur les centres de transfert, des travaux sont également retenus notamment la réfection de l'éclairage, la réfection du dallage des centres de transfert de Plourivo et de Pleumeur-Gautier ainsi que la construction d'un silo à verres sur le site de Plouisy. De plus, la construction d'un centre de transfert à Callac est en cours de réalisation.

Dans le cadre du renouvellement de matériels, il est prévu l'acquisition d'un chariot à bras télescopique, le renouvellement du châssis routier et d'un camion porteur, l'acquisition de caissons, l'acquisition de caissons à capots hydrauliques pour le

carton des déchèteries, l'acquisition d'une pelle pour le tri du placo valo et l'acquisition de bennes à fentes pour le plâtre valorisable.

Dans le cadre de la démarche qualité, sécurité, environnement (QSE), divers travaux sont à réaliser notamment l'aménagement du quai pour l'unité DASRI afin d'améliorer les conditions de travail lors des chargements et déchargements, la réalisation de marquages au sol visant à améliorer les conditions de circulations internes et les interfaces entre les différents flux (piétons, voitures, engins...), la réalisation du nouveau programme de prévention 2019 -2020 et la sécurité sur les différents sites du SMITRED.

VIII - COMPTE DE GESTION 2018

Le Président remercie les services de la trésorerie ainsi que les services du SMITRED pour le travail réalisé en collaboration tout au long de l'année.

A la demande du Président, le Compte de Gestion 2018 est présenté et commenté par Madame MAHE, Trésorier Principale de LANNION.

Invité à se prononcer par Monsieur Aimé DAGORN, 1^{er} Vice-Président, Le Comité Syndical, Après en avoir DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER le Compte de Gestion 2018.

IX - COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Pour faire suite à l'approbation du Compte de gestion 2018 et à la demande du Président, le Compte Administratif 2018 et la note synthétique relative au compte administratif sont présentés et commentés par Madame MAHE, Trésorier Principale de Lannion. Le Président se retire lors du vote.

Invité à se prononcer par Monsieur Aimé DAGORN, 1^{er} Vice-Président, Le Comité Syndical, Après en avoir DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER le Compte administratif 2018 et la note synthétique tels que présentés et rapportés par Madame MAHE, Trésorier Principale de Lannion.

X - TARIFS COMPLEMENTAIRES 2019

A la demande du Président, Yvon LE BIANIC présente les tarifs complémentaires 2019.

Le Président précise que lors du vote des tarifs 2019 par le Comité Syndical le 19 Décembre 2018, il a été indiqué que la tarification serait réajustée en fonction de l'évolution de la TGAP. La loi de Finances 2019 a fixé à 3 € ht/t (3.01 € ht/t en 2018) le montant de la TGAP applicable pour le traitement des déchets à l'UVE et à 41 € ht/t (33 € ht/t en 2018) le montant de la TGAP applicable au traitement du plâtre non valorisable (enfouissement). Ces évolutions sont appliquées sur les facturations concernées et selon les dispositions de la délibération fixant les tarifs pour l'année 2019 du 19 Décembre 2018.

De plus, le Président expose qu'il y a lieu de compléter et modifier certains tarifs adoptés lors du Comité Syndical du 19 décembre 2018.

Le Président indique que GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION a émis le souhait, afin de faciliter l'affectation des factures à leurs budgets, que la facturation mensuelle relative à la part fixe soit scindée en deux titres selon la répartition fournie par la Collectivité.

Après les précisions et commentaires apportés par le Président, Cet exposé entendu Le Comité Syndical, Après en avoir DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER les propositions ci-dessus.
- D'APPROUVER les tarifs complémentaires suivants pour l'année 2019.
- DE FACTURER comme suit :

COLLECTIVITES ADHERENTES

BOIS MATIERE (maintien de la décision de l'AG du 19/12/2018) :

- 43 € ht/t (transport et traitement)
- 26 € ht/t (traitement des apports hors déchèteries)

Nouveau tarif

COLLECTE SELECTIVE ILE DE BREHAT

 MONOFLUX APPORT VOLONTAIRE/PORTE A PORTE – Transport et traitement 8 € ht/t

Facturation part fixe de GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION (à compter de la facturation mensuelle de la part fixe du mois de mars 2019)

- émission d'un titre mensuel de 9 090.91 € ht pour le secteur de Bourbriac et émission d'un autre titre pour le montant de la part fixe mensuelle restant due.

HORS COLLECTIVITES ADHERENTES

Tarifs modifiés (applicables au 1er avril 2019)

TARIFS DIB:

• DIB (PCI assimilables OMr) : **83 € ht/t** (tarif AG décembre 2018 : 76.50 €

ht)

• DIB (PCI non assimilables OMR) : **100 € ht/t** (tarif AG décembre 2018 : 89.50 €

ht)

• Broyage et incinération : **140 € ht/t** (tarif AG décembre 2018 : 129.50 €

ht)

• OMR extérieurs : **80 € ht/t** (tarif AG décembre 2018 : 73.50

€ ht)

• Création tarif Effluents pâteux : **35 € ht/t**

PRODUITS ISSUS DECHETS VEGETAUX				
(hors collectivités, hors particuliers dans les déchèteries)				
	TARIFS 2019			
Broyat frais	GRATUIT			
Compost Valor'sol green (algues)	3.50 € HT/m³			
Compost Valor'sol DOUAR (Boues)	GRATUIT			
Compost Valor'sol 50 (végétaux)	2.50 € HT/m³			
Compost Valor'sol 25 (végétaux)	3.00 € HT/m³			
Compost Valor'sol 10 (végétaux)	20.00 € HT/m³ (départ plateformes)			
Compost Valor'sol brun (Urbain)	2.50 € HT/m³ ou 2.00 € HT/t			

Nouveau tarif

PRESTATION DE TRI POUR EXTERIEURS (par convention)

Tarif traitement: 90 € ht / tonne entrante
 Tarif traitement refus: 89,50 € ht / tonne

XI - AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion puis le compte administratif de l'exercice 2018 ce jour,

Constatant qu'il convient de reprendre les résultats de clôture de l'exercice ciaprès du Compte Administratif 2018 :

RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE	
Déficit d'investissement 2018	- 34 073.78 €
Excédent de fonctionnement 2018	407 267.98 €

Cet exposé entendu,

Le Comité Syndical, Après en avoir DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité,

- D'AFFECTER le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 comme suit :

En section d'investissement au compte 1068	197 267.98 €
En section de fonctionnement	210 000.00 €

⁻ **DE REPORTER** le déficit d'investissement en investissement.

XII - UNITE DE TRAITEMENT DES PLASTIQUES BOIS MOUSSES : AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - REVISION 2

Le Président rappelle qu'une délibération a été prise concernant cette autorisation de programme/crédits de paiement lors de l'assemblée Générale du 28 mars 2018 puis révisée par délibération du 19 décembre 2018 comme suit

Montant ajusté (révision 1) de l'Autorisation de Programme sur la période : 5 500 000 € HT

Opération budgétaire 114 (montants en €)						
N° AP	Libellé AP	Montant AP ajusté	CP 2018	CP 2019	CP 2020	TOTAL CP
1/2018	Unité de traitement des plastiques/bois/ mousses	5 500 000	100 000	3 000 000	2 400 000	5 500 000

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes .

Autofinancement et emprunt

Montant total

5 500 000 €

5 500 000 €

Le Président précise que des demandes de subvention sont en cours d'instruction (ADEME et Région).

Il convient de modifier comme suit le montant de l'autorisation de programme afin de prendre en compte les crédits de paiements mandatés sur l'exercice 2018 ainsi que l'ajustement du montant de l'autorisation de programme et son échéancier.

Il s'agit d'une opération globale (environ 6 391 000 € HT) incluant l'assistance technique à Maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre, les travaux, les équipements, le bâtiment dédié à cette unité, etc...

Montant ajusté de l'Autorisation de Programme sur la période : 6 391 000 € HT

Opération budgétaire 114 (montants en €)						
N° AP	Libellé AP	Montant AP ajusté	CP 2018 (mandat és)	CP 2019	CP 2020	TOTAL CP
1/2018	Unité de traitement des plastiques/b ois/mousses	6 391 000.	41 665.0 4	200 000 + 200 000 (avances prévisionnelle s)	6 149 334. 96	6 391 000 **

^{** (}hors montant d l'avance prévisionnelle)

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes (hors avances prévisionnelles, montants identiques en dépenses et en recettes):

Autofinancement et emprunt

6 391 000 €

Montant total

6 391 000. €

Le Président précise que des demandes de subvention sont en cours d'instruction (ADEME et Région).

Le Président propose de réviser comme précisé ci-dessus l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour ce projet.

Le Comité Syndical Après en avoir DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER l'ajustement du montant de l'Autorisation de Programme à 6 391 000 € pour l'opération « unité de traitement des plastiques/bois/mousses » telle que définie cidessus.
- D'APPROUVER la modification des Crédits de Paiement pour l'opération « unité de traitement des plastiques/bois » telle que définie ci-dessus.
- DE DECIDER que les dépenses résultantes de cette autorisation de programme sont inscrites au Budget 2019 et suivants dans la limite du montant de l'autorisation de programme.
- DE DECIDER que les crédits de paiement pour cette opération non mandatés en année N, seront reportés automatiquement sur les crédits de paiement de l'année N+1.

XII - AMORTISSEMENTS

Le Président propose de définir les durées d'amortissements suivantes concernant la construction du bâtiment PSE ainsi que des études afférentes aux déchets d'activités économiques et déchets d'équipements et d'ameublement comme suit :

Bâtiment PSE 20 ans

Etudes DEA – DAE 20 ans (durée d'amortissement du bien)

Cet exposé entendu, Le Comité Syndical, Après en avoir DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER les propositions ci-dessus.
- DE FIXER la durée d'amortissement du Bâtiment PSE sur 20 ans et les études DEA DAE sur 20 ans (durée d'amortissement du bien).
- DE PROCEDER à l'application des propositions telles que définies ci-dessus à compter de l'exercice 2019.

XIII - CONSTITUTION D'UNE PROVISION - COMPTE EPARGNE TEMPS

Le Président rappelle que par délibérations du 29 Mars 2017 et du 28 Mars 2018, il avait été décidé de constituer une provision dans le cadre de la mise en place d'un Compte Epargne Temps d'un montant total de 114 639 €, déterminée sur la base du nombre de jours épargnés par chaque agent et du salaire charges patronales comprises. Cette provision permet le remplacement des agents en cas d'utilisation du compte épargne temps par les agents.

Le Président expose qu'il convient de provisionner pour un montant supplémentaire de 31 922 €, afin de prendre en compte l'évolution du nombre de jours épargnés par les agents du SMITRED sur les mêmes bases de calcul.

Le Comité Syndical, Après en avoir DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER la proposition ci-dessus.
- D'AUTORISER la constitution d'une provision complémentaire pour un montant de 31 922 € à l'article 6815.

XIV - CONSTITUTION D'UNE PROVISION - TRAITEMENT EXTERNE

Le Président expose qu'en raison du stock de déchets non traités à ce jour dans les installations VALORYS, il convient de provisionner une partie du risque concernant le recours éventuel à du traitement externe d'une partie de ces tonnages (enfouissement...).

Le Président propose donc de provisionner pour un montant de 50 000 € pour ce risque.

Le Comité Syndical, Après en avoir DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER la proposition ci-dessus.
- D'AUTORISER la constitution d'une provision pour un montant de 50 000 € à l'article 6815.

XV - SUBVENTION AVALO

Le Président expose qu'une association "AVALO" regroupant l'ensemble du personnel du SMITRED OUEST D'ARMOR est en place depuis 2002. Elle a pour vocation d'entretenir entre tous ses membres des liens de camaraderie et d'amitié, de réaliser une action sociale en faveur de ses membres et de leurs familles et d'organiser des activités de loisirs (réunions, excursions, rencontres, etc...).

Le Président propose d'allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 600 €.

Cet exposé entendu, Le Comité Syndical, Après en avoir DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité,

- D'ALLOUER une subvention à l'association « AVALO » d'un montant de 22 600 €.
- DE MANDATER le Président et le Receveur du Syndicat, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

XVI - BUDGET PRIMITIF 2019

A la demande du Président et après rappel des niveaux de vote, Madame MAHE, Trésorier Principale de Lannion, donne lecture du projet de Budget Primitif 2019 et de la note synthétique du « budget primitif 2019 ».

Après les précisions et commentaires apportés par le Président,

Cet exposé entendu, Le Comité Syndical, Après en avoir DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le Budget Primitif 2019 et la note synthétique tels que rapportés par Madame MAHE, Trésorier Principale de Lannion, et présentés par le Président.

XVII - CNIM OUEST ARMOR - EXPLOITANT DE L'UVE

Serge LE COADOU, Directeur de CNIM OUEST ARMOR, exploitant de l'UVE présente le bilan de fonctionnement 2018 de l'UVE en précisant :

- 56 913 tonnes de déchets réceptionnés,
- 55 135 tonnes de déchets incinérés,
- 4 354 tonnes en stock sur le site au 31 décembre 2018,
- 41 706 MWh d'énergie thermique valorisée,
- 10 907 MWh d'électricité vendue.

Le principal fait marquant, pour l'année 2018 est la panne du transformateur, toutefois, grâce à leur partenaire, un nouveau transformateur de secours a été mis en place.

Les travaux engagés dans le cadre du marché concernent la seconde phase des travaux de cladding sur la chaudière, le traitement de l'obsolescence du GTA, le remplacement de l'échangeur évaporateur, la redondance du réseau de supervision, la migration automate four / chaudière / vapeur condensas.

Serge LE COADOU précise que suite au renouvellement des certifications en 2017, un audit de suivi sur 2018 a été effectué sur les certifications ISO 14001 version 2015, OHSAS 18 001 et ISO 50 001. De plus, un audit AFNOR a été effectué du 18 au 20 Juin 2018 soulevant 9 points forts.

XVIII - PLAN DE COMMUNICATION 2019

A la demande du Président, Mme Patricia LE GOAS, Vice-Président présente le plan de communication 2019 à l'ensemble des élus.

Les Estivales des R' 2019 seront présents sur Festival des Chants de Marins ainsi qu'à la Pierre Le Bigaut à Callac et également sur la Commune de Plestin-Les-Grèves.

Un concours scolaire a été lancé sur le thème « Dessine un avenir propre ».

Un atelier par mois a lieu une fois par mois à l'objèterie de Lannion.

Le Programme Local de Prévention sera validé au cours du deuxième semestre 2019 et la conception du nouveau site internet avec extranet.

XIX - QUESTIONS DIVERSES

<u>Service transport</u>: Le Président précise qu'afin de mieux s'adapter aux besoins et aux attentes des collectivités, il a été décidé que le service transport du SMITRED travaillerait désormais le samedi.

Bacs d'équarrissage: M. Alain LACHIVER, Délégué de Guingamp Paimpol Agglomération soulève le problème des viscères malgré la mise en place des bacs d'équarrissage qui apportent une solution aux collectivités. Le Président rappelle que toute collectivité doit avoir un bac d'équarrissage sur sa commune, toutefois, la prise en charge des viscères n'est pas gratuite. Il serait bon d'avoir une réflexion sur ce sujet sachant que la fédération des chasseurs voulait bien participer financièrement. Il est nécessaire de trouver une recette face à la dépense.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Le Président

Jean-Yves MENOU

Maire Honoraire de Ploubezre